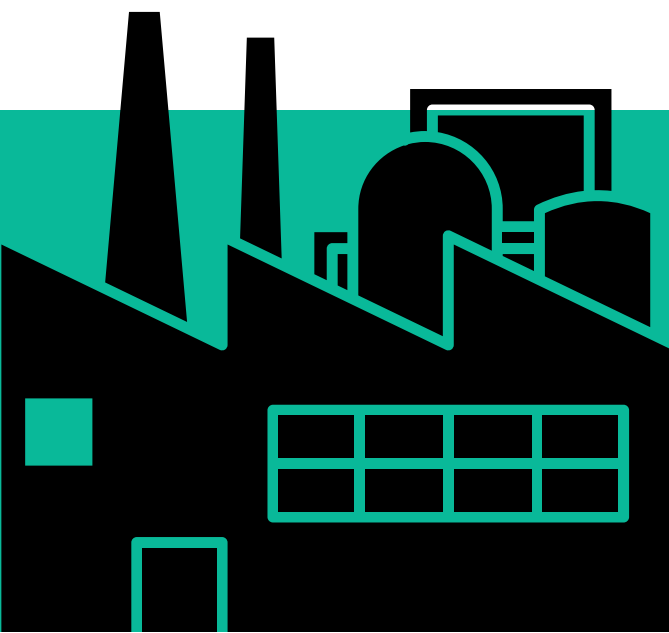


Qui est responsable de la pollution des sols ?

320 000

C'est le nombre d'anciens sites industriels en France !



Quels sont les 3 régimes de responsabilité ?

Droit des ICPE

Droit des déchets

Droit des sites et sols pollués

1

Responsables de PREMIER rang

Exploitant ICPE

Producteur ou détenteur des déchets

Exploitant ICPE ou producteur / détenteur des déchets

2

Responsables de DEUXIÈME rang

Ayant droit de l'activité ICPE

Propriétaire négligent

Propriétaire négligent ou non-étranger à la pollution



Qui est responsable en droit des ICPE?

Principe

L'obligation de **remise en état** du site pèse sur **l'ancien exploitant** ou, si celui-ci a disparu, sur son **ayant droit**

Cette obligation se prescrit après **30 ans** à partir de la notification de la cessation d'activité de l'administration.

Sauf en cas de dissimulation des **dangers ou inconvénients** du site (CE, 8 juillet 2005, n°247976)

1

Exploitant ICPE

C'est à **l'exploitant** de réparer les dommages qu'il cause à l'environnement

En cas de disparition de l'exploitant, l'obligation de dépollution pèse sur son **ayant droit**

Il y a souvent un ayant droit d'une activité ICPE, **contactez nous pour le retrouver !**

2

Ayant droit de l'activité ICPE

L'État **PEUT** prendre en charge les frais de la dépollution des sols quand :

3

État via l'ADEME

- L'ancien exploitant ou la personne s'y étant substituée a disparue ou est insolvable
- La prescription de 30 ans est écoulée

L'État **DOIT** prendre en charge ces frais si la pollution d'un sol présente un **risque grave pour la santé, la sécurité et la salubrité publiques ou pour l'environnement** (CE, 13 novembre 2020, n°416860)



Qui est responsable en droit des déchets?

Principe

Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale.

Article L. 541-2 du code de l'environnement

1

Producteur ou détenteur actuel des déchets

Lorsqu'un détenteur de déchets actuel est défaillant, le détenteur antérieur est responsable s'il a été négligent et a géré ses déchets sans respecter la réglementation

CAA Paris
9 février 2017
n°15PA01423



2

Détenteur antérieur illégal

En l'absence de producteur ou détenteur, la responsabilité du propriétaire non exploitant peut être recherchée :

3

Propriétaire négligent

- SOIT s'il a fait preuve de négligence
- SOIT s'il ne pouvait ignorer, à la date à laquelle il est devenu propriétaire :

>> L'existence de ces déchets

>> OU que la personne y ayant exercé une activité productrice de déchets ne serait pas en mesure de satisfaire à ses obligations



Qui est responsable en droit des sites et sols pollués?

Principe

En cas de pollution des sols ou de risques de pollution des sols présentant des **risques pour la santé, la sécurité, la salubrité publiques et l'environnement** au regard de l'usage, l'autorité titulaire du pouvoir de police peut, après mise en demeure, **assurer d'office l'exécution des travaux nécessaires aux frais du responsable**

Article L. 556-3 du code de l'environnement

L'origine de la pollution est une ICPE

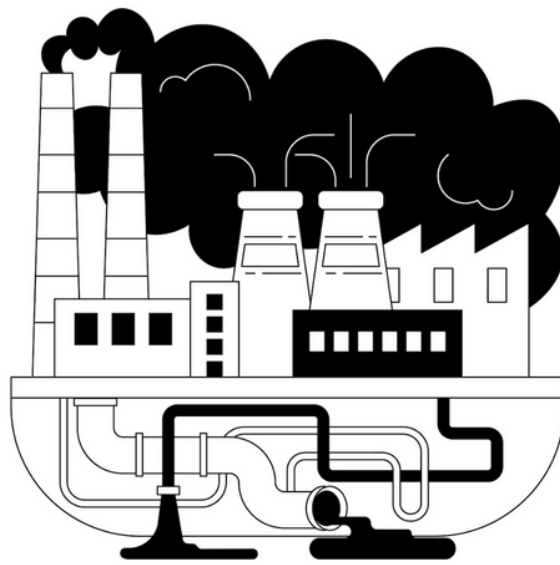
Autre origine de pollution

1

Dernier exploitant ICPE

1

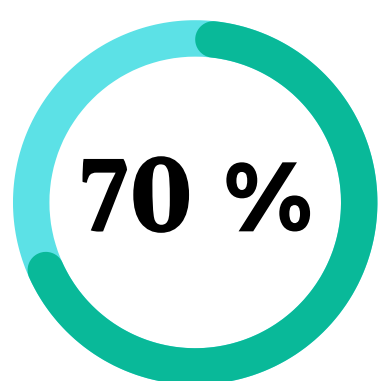
Producteur / détenteur des déchets



2

Propriétaire négligent ou non-étranger à la pollution

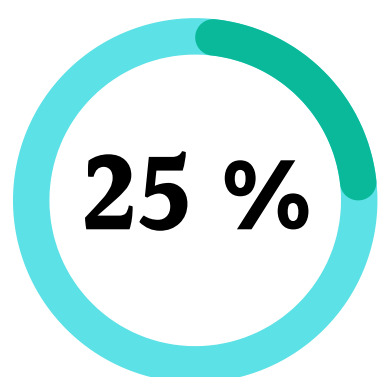




70 %

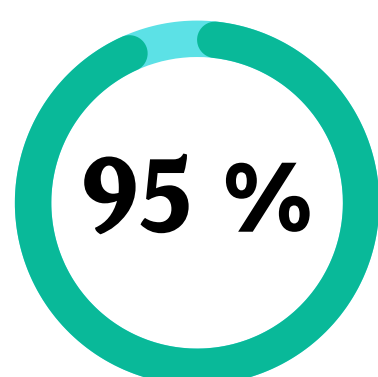
Des sols de l'Union européenne sont dégradés !

Pourtant, les sols en bonne santé :



25 %


abritent plus de 25% de la biodiversité dans le monde



95 %


sont à la base de 95% des aliments que nous consommons

Les sols forment le plus grand réservoir de carbone terrestre de la planète : c'est un allié fondamental dans la lutte contre le réchauffement climatique !



Pour lire l'article complet, c'est par ici !

Pour visionner le webinaire, c'est par là !



Besoin de conseils ?
Contactez-nous !